

# JOURNAL DE LYON

Administration et Bureaux : rue de l'Hôtel-de-Ville, 63.

Bureaux de Vente : rue Centrale, 41.

|   |  |   |  |  |  |  |  |  |
|---|--|---|--|--|--|--|--|--|
| <p>La Rédaction ne répond pas des articles communiqués et ne se charge pas de les renvoyer. — Toute lettre non affranchie ou insuffisamment affranchie sera rigoureusement refusée.</p> | <p><b>RÉDACTION</b><br/>76, rue de l'Hôtel-de-Ville, 76.</p> | <p><b>ANNONCES ANGLAISES</b><br/>30 c. la ligne</p> | <p><b>PRIX DE L'ABONNEMENT</b></p>   |  |  | <p><b>LES ABONNEMENTS</b><br/>partent des 1<sup>er</sup> et 16<sup>e</sup> de chaque mois.</p> | <p><b>Gérant :</b><br/>O. GUICHARD<br/>Imprimerie de E. Broca, Lyon.</p> | <p>Le prix de l'abonnement est payable d'avance; on ne servira pas les demandes non accompagnées d'un mandat sur la poste à l'ordre du Gérant.</p> |
|   |  |   | <p>Ville de Lyon. . . . . Trois mois : 10 fr. Six mois : 20 fr. Un an : 40 fr.</p> | <p>Département du Rhône . . . . . 11 — 22 — 44</p> | <p>Départem. limitrophes. . . . . 12 — 23 — 46</p> |  |  |  |

## Lyon, le 19 Juin.

La commission de décentralisation a subi dans la séance d'hier un grave échec. En adoptant l'amendement de M. Bardoux, à une majorité de 48 voix, la Chambre a renversé tout le système imaginé pour accroître l'influence des plus imposés.

La commission avait vu dans l'adjonction des plus imposés au conseil municipal un principe essentiellement conservateur. Mais la législation et la jurisprudence actuelles lui avaient paru défavorables en deux points : d'une part en effet les grandes propriétés d'une commune peuvent appartenir à des femmes, à des enfants, à des corporations ou sociétés, ou à des citoyens non résidents, et on refuse aux incapables et aux absents le droit de se faire représenter; d'autre part le concours des plus imposés se borne à consacrer des emprunts et des contributions extraordinaires, rendues indispensables par la gestion ou les délibérations des autorités municipales.

Pour remédier à ces inconvénients, le projet de loi admettait le droit de représentation et il faisait intervenir les plus imposés chaque fois que le budget exigeait le vote d'une imposition extraordinaire ou d'un emprunt, et chaque fois qu'il s'agissait de l'aliénation ou de l'échange de biens communaux.

Ces innovations avaient été vivement critiquées, à la séance de mercredi, par MM. Journault et Jules Ferry qui demandaient la suppression absolue de toutes attributions accordées aux plus imposés. M. Journault finit cependant par retirer son amendement et se rallia à celui de M. Bardoux. Cette dernière proposition était beaucoup moins radicale, puisqu'elle consacrait purement et simplement la législation de 1837.

Une discussion très-sérieuse s'est engagée hier sur ce sujet délicat. La question de la représentation des plus imposés a divisé les meilleurs esprits; il est impossible en effet de n'être point frappé du trouble et des dangers que pourrait occasionner l'introduction de mandataires dans le conseil municipal. M. Bardoux a réussi à démontrer qu'il ne fallait porter la main qu'avec la plus grande réserve à la loi du 18 juillet 1837, qui est véritablement notre charte municipale; il a combattu avec une grande vigueur l'idée d'opposer au conseil municipal élu un corps indépendant, dont l'intervention serait pour ainsi dire permanente. Ce dualisme aurait les plus fâcheux effets et rendrait bien difficile l'administration municipale.

Soutenu par MM. Jouin, Foubert, Ernest Picard, son amendement a été combattu par MM. de Chabrol, Amédée Lefèvre-Pontalis, Raudot; mais il n'en a pas moins été adopté par 373 voix contre 325.

À la suite de ce vote, la commission a demandé et obtenu le renvoi de la discussion pour délibérer sur le parti qu'elle a à prendre.

Il ne faut pas oublier que M. Bardoux lui-même avait déclaré que l'adoption de son amendement serait seulement la commission pourrait ensuite proposer des exceptions. La porte est donc ouverte aux transactions, et par cette porte pourrait bien passer la proposition de M. Lucien Brun, qui, dès le mois d'avril 1871, avait demandé qu'on étendît à toutes les villes la pratique de l'adjonction des plus imposés, restreinte, par la loi de 1837, aux com-

munes ayant moins de 100,000 fr. de revenu.

Nous ne saurions d'ailleurs nous étonner des hésitations et des incertitudes de l'Assemblée; car le problème de l'organisation municipale est l'un des plus difficiles qu'on puisse soulever. Le point le plus ardu n'a pourtant pas encore été abordé; c'est celui de la nomination des maires. On croit que le ministre de l'intérieur posera sur ce terrain la question de cabinet. Attendons.

L'on connaît aujourd'hui les raisons qui ont motivé les retards qu'ont subis les opérations du maréchal Concha contre Estella. Le mauvais temps paraît avoir été la seule cause. Les nouvelles que nous recevons d'Espagne nous apprennent en effet qu'une tempête épouvantable, avec débordement des eaux a non-seulement ravagé les campagnes de la vallée de l'Èbre, mais encore endommagé les principales voies de communication et notamment celle qui relie Burgos, principal dépôt de l'armée du Nord, à Madrid, d'un côté, et au quartier général de l'autre.

Le temps, qui depuis s'est amélioré, a permis au maréchal de reprendre la suite de ses opérations et l'on nous annonce qu'à la date du 17 le mouvement de l'armée du Nord s'étendait à l'est d'Estella, vers Pampelune et la frontière de la province d'Aragon.

On doit donc s'attendre à ce que le maréchal Concha attaque très-prochainement l'armée carliste qui s'est concentrée entre le mont Jurra et Estella.

Il est douteux que, malgré la force de leurs positions, les carlistes puissent résister longtemps aux trente mille hommes qui forment actuellement l'effectif de l'armée républicaine. Leur situation pendant ces derniers jours n'a fait qu'empirer, soit au point de vue des ressources, soit sous le rapport de la cohésion. Les actes d'insubordination et de révolte contre don Carlos que le télégraphe nous avait annoncés sont aujourd'hui pleinement confirmés par les correspondances d'Espagne. Le voyage à Paris du général Elio, suivi de celui de dona Margarita, femme du prétendant, sont aussi un indice de l'état critique dans lequel se trouve aujourd'hui le parti de don Carlos. Et il paraît démontré dès à présent que les choses en sont venues à ce point qu'une victoire du maréchal Concha à Estella suffira pour porter le dernier coup à l'insurrection carliste.

## INFORMATIONS POLITIQUES

La commission chargée d'examiner le projet de loi relatif à la révocation du Conseil général des Bouches-du-Rhône a adopté l'art. 2 qui supprime la commission départementale. Quant à l'art. 1<sup>er</sup> qui vise la date de la réélection du conseil, la commission n'a pas voulu le voter définitivement avant d'avoir vu le ministre de l'intérieur.

Elle veut lui demander s'il verrait quelque inconvénient à faire coïncider la date de cette réélection avec celle des élections partielles pour le renouvellement par moitié de tous les conseils généraux.

Le ministre de l'intérieur sera entendu lundi par la commission.

D'après le Journal de Paris, M. de Fourtou insistera pour que les élections n'aient lieu que le 1<sup>er</sup> novembre, la suspension ne pouvant avoir d'effet moral que si elle dure un certain temps.

C'est M. Le Royer, député du Rhône et membre de la Gauche républicaine, qui doit prendre la parole en faveur du conseil général de Marseille, dans la séance de cette se-

maine ou le rapport sur le projet de loi du gouvernement sera discuté à l'Assemblée.

Par arrêté du garde des sceaux, ministre de la justice, en date du 17 juin, une commission a été instituée au ministère de la justice, à l'effet de préparer sans retard un projet de loi sur la presse.

MM. Laborie, président de chambre à la cour de cassation, président; Boreau-Lajanadie, député à l'Assemblée nationale; Bouteau, député à l'Assemblée nationale; Vicomte de Meaux, député à l'Assemblée nationale; Paul Andral, conseiller d'Etat; Connelly, conseiller à la cour de cassation; De Lelleberg, procureur général près la cour d'appel de Paris; Villédieu, conseiller à la cour d'appel de Paris; Gast, directeur des affaires criminelles et des grâces au ministère de la justice; Camperon, substitut du procureur de la République près le tribunal de première instance de la Seine.

M. Berlier de Vauplane, chef du cabinet du garde des sceaux, ministre de la justice, remplira les fonctions de secrétaire de cette commission; M. Charles Sacaze, secrétaire particulier du garde des sceaux, ministre de la justice, remplira les fonctions de secrétaire-adjoint.

Comme on le voit, il y a toutes sortes de talents et de compétences dans cette commission sur la presse; il n'y manque rien, sinon les gens sérieusement intéressés dans le projet de loi et véritablement compétents sur le sujet, les journalistes.

Le correspondant de la Gironde écrit de Paris à ce journal, à la date du 16 :

La journée d'hier a rempli l'ancien président de la République d'une satisfaction facile à concevoir. C'est aujourd'hui le jour de sa fête : « Je n'ai jamais, disait-il avec sa bonne humeur habituelle, salué cet anniversaire avec plus de joie. Je ne prétends pas dire que l'Assemblée n'a fait un cadeau en proclamant implicitement la République; non; la République n'est pas mon bien, mais elle sera le bien du pays, et il m'est permis de m'en réjouir. Ne l'ai-je pas déjà demandée dans mon Message, et n'est-ce pas la politique du Message qui triomphe?... Ce résultat, a ajouté M. Thiers, est immense, si on considère que, pour la première fois, la République a eu la majorité, tandis que la monarchie se voit dédaigneusement enterrée dans les cartons d'une commission d'initiative. Ce que je tiens à dire aussi, c'est qu'il faut louer sans réserve le désintéressement de l'extrême gauche, qui n'a pas hésité à sacrifier momentanément certaines de ses préférences pour ne consulter que l'intérêt général du pays. On peut donc compter sur tous les groupes de la gauche et en toute occasion. C'est un fait considérable, et qui confirme mes plus anciennes espérances.

M. Target, ministre de France à La Haye, vient d'arriver à Versailles. Il était absent lors du vote de lundi sur l'urgence; mais il a déclaré hier qu'il avait envoyé télégraphiquement l'ordre à un de ses amis de voter en faveur de l'urgence, comme cela a été fait. M. Target ajoute qu'il n'a fait qu'être fidèle à sa déclaration républicaine du 24 mai.

La commission d'initiative parlementaire nommée, il y a deux jours, a élu président M. Christophe, membre du centre gauche, par 10 voix. Son concurrent, M. le marquis de Vogüé, a obtenu 10 voix. M. Félix Voisin a été nommé secrétaire à l'unanimité.

La Patrie annonce que des délégués de l'extrême droite sont partis ce matin pour Frohsdorf, afin de décider le prétendant à venir habiter Chambord.

Les agissements bonapartistes sont toujours à l'ordre du jour. Le Monde publie, à leur sujet, la lettre suivante :

« Monsieur le rédacteur,  
« Il est bien difficile de gouverner une contrée plus bonapartiste que la malheureuse Saïnone.  
« Nous avons dans notre ville un comité bonapartiste composé de l'ancien procureur impérial,

du genre de l'ancien maire et de quelques négociants en eaux-de-vie, etc.

« Tout le monde connaît ce comité; il rayonne dans tout le pays et dirige les paysans. Et j'ai vu, de mes yeux vu, des paysans sortir du grand bureau central de tabac, tenu par un fameux bonapartiste, les mains pleines de photographies du petit Prince, comme ils l'appellent, et les distribuer publiquement sur le cours à la foule ébahie, disant : Voilà notre empereur, celui qu'il nous faut, c'est lui qui fera la République, comme ont fait son père et le premier empereur, etc.

« Ces gens tourment à la rage et à l'idolâtrie. Il y a quelque temps, un d'eux, de notre basse ville, avait mis à un transparent : « A Napoléon, Dieu sur la terre ! »

Le Monde gémit sur cet état de choses. Mais encore une fois, à lui la faute, sinon à cette déplorable politique suivie par les amis du Monde, et qui consiste à empêcher de faire la République, parce que l'on ne peut faire la monarchie ?

La Liberté annonce l'arrivée prochaine à Paris d'une députation de notables habitants de Nice, qui vient solliciter une audience du maréchal de Mac-Mahon. Ces délégués doivent remettre au président de la République une adresse de la population niçoise qui proteste de son attachement à la France, et s'élève énergiquement contre les manœuvres séparatistes qui se sont produites dans ces derniers temps.

Le correspondant de la Nazione à Rome donne une nouvelle diplomatique que nous reproduisons sous toutes réserves :

Le bruit court que M. de Corcelle, ambassadeur français près le saint-siège, s'est rendu au Vatican, par ordre du duc Decazes, pour communiquer au cardinal Antonelli les observations du gouvernement français sur le langage tenu par le nonce, Mgr Meglia, en présentant ses lettres de créance au maréchal de Mac-Mahon.

M. le duc Decazes aurait fait exprimer, par l'intermédiaire de son ambassadeur, au cardinal Antonelli, le désir et l'espoir de voir le nonce s'abstenir désormais, dans les occasions officielles, de se servir de l'expression « gouvernement pontifical » et en général de phrases incompatibles avec la délicate position de la France, intéressée à concilier son dévouement pour le souverain pontife avec le maintien de ses bonnes relations avec l'Italie.

On prétend que le cardinal Antonelli s'est borné à prendre acte de la communication de l'ambassadeur. Il n'a pris en aucune façon la défense de Mgr Meglia. Il a, toutefois, fait observer à M. de Corcelle que le maréchal-président, dans sa réponse au nonce, avait complètement dérogé à la responsabilité du gouvernement français.

On lit dans une correspondance adressée de Rome à la Gazzetta di Torino :

Il y a peu de jours, la voiture du roi et celle du cardinal de Pietro se sont rencontrées sur la route d'Albano à Castello, et les deux personnages étant descendus se sont mis à causer un assez bon temps sur le ton le plus amical. On prétend que depuis le cardinal est dans les meilleurs termes avec le roi.

On a cru pouvoir inférer de cette rencontre que, dans la curie romaine, les éléments de conciliation ne seraient pas aussi rares qu'on l'aurait cru.

Il est possible que le cardinal de Pietro ait agi spontanément et d'une façon toute personnelle, mais il n'en est pas moins vrai que sa démarche ne soit l'indice de certaines tendances politiques. Ces tendances consisteraient, de la part du Vatican, à reconnaître ses faits accomplis et de ne plus compter sur une intervention étrangère. De là la modération du gouvernement et le soin avec lequel il évite de heurter les cléricaux. La résistance de ces derniers, d'ailleurs, beaucoup perdue de son énergie et de son commencement à voir que, pour se relever, ils doivent entrer dans les affaires et la vie publique comme les autres citoyens.

Les journaux sardes nous apportent le texte du toast porté à S. M. le roi Victor-Emmanuel par le commandant de l'escadre française, à l'occasion du banquet donné à bord du

vaisseau l'Océan aux autorités italiennes de Cagliari, le jour de la fête nationale :

Messieurs,  
En me levant, je commence par saluer nos hôtes, et par les remercier du gracieux accueil offert ici à l'escadre française.

Je salue le vice-président du Sénat italien, l'Archevêque vénéré de Cagliari, Le maire et le vice-président de cette ville, Je salue les représentants de l'armée et de la marine italienne.

Ce n'est pas la première fois que j'ai l'honneur de me trouver au milieu d'eux. A diverses époques de ma vie, en Crimée, dans le Levant, j'ai eu l'occasion d'échanger avec les représentants de cette armée et de cette marine des témoignages d'estime et de sympathie.

Je suis heureux de l'occasion qui m'est encore une fois offerte, et je la saisis avec un cordial empressement.

Messieurs,  
Il y a des alliances que j'appellerai naturelles et que Dieu lui-même, qui tient dans sa main le sort des empires, a mises au cœur de l'homme.

Ces alliances-là survivent au temps, survivent aux hommes, et j'en ai la ferme confiance, elles vivront dans les cours italiens comme dans les cours français.

C'est cette alliance que je veux saluer ici, en y associant avec un sentiment de profond et sympathique respect, le nom de S. M. le roi d'Italie.

Messieurs,  
J'ai l'honneur de porter la santé de roi Victor-Emmanuel.

Le Standard publie la dépêche suivante :

Vienne, 15 juin.

La démission du ministre de la guerre, le baron Kuhn, a produit une grande consternation. On redoute le triomphe des adversaires de la Constitution.

Le baron Kuhn avait occupé le ministère de la guerre depuis 1869. Les journaux semi-officiels sont inexactes, quand ils affirment qu'il s'est démis volontairement. Le nouveau ministre de la guerre, le baron Koller, était gouverneur de la Bohême.

Le baron Weber, actuellement gouverneur de la Moravie, sera nommé gouverneur de la Bohême.

Le baron Kuhn, assure-t-on, deviendra commandant général de la Galicie et de la Bohême.

Le Standard accompagne ces différentes nouvelles des observations suivantes :

Tous les journaux constitutionnels d'Autriche et de Hongrie expriment le plus profond regret de la retraite du baron Kuhn et du rappel du baron Koller du poste du gouverneur de Bohême.

Les principales feuilles de Vienne et de Pesth expriment les craintes les plus vives de voir se produire un changement fâcheux dans le système politique.

Les organes de la presse ultramontaine et slave ne cachent pas leur joie d'avoir vu le gouvernement impérial accepter la démission du baron Kuhn et de ce que les ordres envoyés au baron Koller n'ont été signés par aucun des ministres responsables.

Le baron John a été nommé chef de l'état-major; il occupait ce poste en 1866, dans l'armée autrichienne, pendant la campagne d'Italie.

L'avenir, les officiers d'état-major ne dépendront plus du ministère de la guerre. Le baron John est le bras droit de l'archiduc Albrecht, inspecteur général de l'armée austro-hongroise, qui est très-opposé à la constitution et chaud partisan de l'alliance de l'Autriche avec la France et la Russie. Il est en même temps zélé protecteur des Slaves méridionaux qui sont hostiles à la Turquie.

Après sa victoire sur le baron Kuhn, on peut prévoir quelle sera la direction future de la politique autrichienne.

Le baron Koller est très-bien vu à la cour de Russie.

On mande du Caire que la question de la réforme judiciaire par l'établissement des tribunaux mixtes, compliquée de la question financière qui depuis quelques années va s'aggravant sans cesse, met l'Égypte dans une position critique qui pourrait d'un jour à l'autre se terminer d'une manière fatale.

Le khédivé, malgré toutes ses réformes, et peut-être à cause de ses réformes mêmes, a soulevé non-seulement des ambitions, mais des mécontentements dont l'explosion est toujours

dangereuse. Nabur-Pacha, longtemps si populaire est menacé dans son poste de premier ministre. Plusieurs pachas sont morts assez subitement, d'une insolation, dit-on, et les paiements publics ne s'opèrent que par fractions et échéances éloignées. D'un jour à l'autre l'on peut s'attendre à d'importantes nouvelles.

Pendant que les royalistes s'acharment à se mettre en travers de toute solution raisonnable, après qu'il leur a été démontré qu'un retour à la monarchie était impossible;

Pendant que les doctrinaires du centre droit se complaisent à discuter sur la question de la transmission du pouvoir exécutif;

Pendant que le ministère s'applique, par ses votes, à bien démontrer son peu de penchant pour l'opinion de ceux qui veulent l'organisation du seul régime définitif et du seul gouvernement fort qu'on puisse désormais établir en France;

Messieurs les bonapartistes continuent de faire tranquillement leur petit chemin. Ils persistent de plus belle dans leur propagande et couvrent le pays de leurs journaux. Grâce à la tolérance du gouvernement, ils paraissent compter sur le succès prochain de leur cause, et se gênent de moins en moins pour le dire.

Comme échantillon du sans-façon avec lequel ils envisagent la situation, on n'a qu'à lire le passage suivant que nous empruntons à l'un des derniers journaux qu'ils viennent de créer : le Journal de Saint-Jean-d'Angely :

Si nos regrets sont imprescriptibles, dit cette jeune feuille bonapartiste, nos espérances sont patientes; nous respectons, nous appuyons le gouvernement qui sait maintenir l'ordre. La déférence pour le maréchal nous est toute naturelle, parce que le duc de Magenta est toujours devant l'Europe, comme aux yeux du prince impérial, la personnification la plus pure des gloires et des malheurs de l'empire traîné.

Hier par leurs votes — on les trouvera plus loin — les députés bonapartistes ont défendu le gouvernement du maréchal contre les révolutionnaires, ainsi feront-ils toutes les fois que les radicaux menacent l'ordre en péril. Nous tous, nous, leurs électeurs et leurs amis, nous sommes, à l'abri de l'épée du maréchal de Mac-Mahon, au triomphe légal de la doctrine plébiscitaire qui doit nous délivrer de la république et proclamer empereur le fils bien-aimé de Napoléon III.

Voilà, si jamais il en fut, un langage instructif.

Nous recommandons ce petit passage à tous ceux qui ne ressentent qu'un médiocre désir d'un prochain retour à l'empire et qui considèrent le vote de déchéance, comme n'ayant point encore perdu toute sa valeur.

## NOS AFFAIRES MUNICIPALES

V

Nous sommes débarrassés de la tâche ingrate de prouver l'évidence. Nous n'avons plus à rappeler les mille raisons qui condamnaient les projets de M. le préfet-maire. Nous n'avons pas à rappeler à la commission municipale sa situation d'intérimaire qui lui défendait d'engager notre avenir. Tout cela vient d'être compris et dit dans le rapport de M. Demoustier, dont, plus heureuse que nous, la Décentralisation a pu lire un exemplaire. On n'enfoncé pas les portes ouvertes, et celle-ci est ouverte à deux battants.

Nous ne décernons point d'éloges à la commission et à son rapporteur, on ne loue pas les honnêtes gens d'avoir

## FEUILLETON DU JOURNAL DE LYON

Du 20 Juin 1874

## LE ROMAN

D'UNE

## PAYSANNE

PAR

VICTOR PERCEVAL

Il me produisit l'effet indigeste de la bouillabaisse que j'ai eu la malencontreuse fantaisie de manger hier. Il fut que mon estomac s'y fâssa peu à peu; nous verrons plus tard... dans deux ans. Vous allez me rester pendant quelque temps, n'espérez ?

— C'est selon, mon cousin; nous avons chacun nos répugnances, et pourvu que la mère de votre gouvernante continue à être malade.

— Colonel, le souhait n'est pas charitable. — Je le reconnais, baron... Mais qu'a donc ma fille ? s'écria tout à coup M. Duranton en se précipitant vers Francine, qui la tête renversée sur le coussin d'un divan, perdait connaissance.

Elle avait, que toute son énergie était épuisée par la lutte morale soutenue depuis deux mois; elle avait qu'elle s'était crue forte, n'étant que courageuse, que la réaction s'opérait, et que la nature reprenait ses droits un instant bravés. Ce n'était qu'une première atteinte, mais elle en présageait d'autres.

M. de Bussières était au désespoir. Il allait, il venait, il appelait, il remuait tout le monde et toute chose.

— Comme cela vous anime tout de suite une maison ! pensait l'égoïste; ce qui ne l'empechait pas d'avoir pour sa nièce une tendresse très-vive. Je ne souffre plus, je me sens rénaître...

Si péremptoire que fussent ces raisons, M. de Bussières avait beaucoup de peine à s'y rendre.

— Ce n'était pas la peine de venir pour m'abandonner aussi vite, disait-il avec une ingénuité presque féroce; maintenant que je vous ai possédés pendant quelques heures, mon isolement va me paraître plus insupportable.

Cependant, il fallut céder, et M. Duranton et Francine reprirent le chemin de Bretteville.

XXII

Le colonel avait bien fait d'emmener sa fille, car, la nuit suivante, une fièvre cérébrale s'était déclarée. La pauvre Francine payait sa vaillance, elle fut, pendant plusieurs semaines, entre la vie et la mort.

M. de Bussières allait chaque jour à Bretteville savoir des nouvelles de la malade. C'était un but de promenade, une manière de tuer le temps; il faut toutefois ajouter qu'il était réellement affecté de la maladie de sa nièce, et que, à choisir, il aurait, sans nul doute, préféré une distraction moins lugubre.

Il avait écrit plusieurs fois à Mariette pour la rappeler; mais la mère de cette fille pieuse souffrait toujours beaucoup; selon toute apparence, elle ne devait même guérir qu'après l'expiration du congé de Schmuch.

La science a fait tant de progrès qu'elle est arrivée à prédire le retour à la santé comme les éclipses.

Il n'en était pas cependant ainsi pour la guérison de Francine, bien lente à venir, car, si le résultat était physique, l'origine du mal était dans l'esprit.

La tristesse régnait partout : au château, à la ferme, à la villa; nous pourrions ajouter à l'école, où le fils de Gervaise en avait sa part...

Tout cela, parce que, la nuit de son retour à Chambly, Guillaume avait heurté dans le taillis le cheval de Christian, que le cheval

avait henni, que, de ricochet en ricochet, les chiens de la ferme s'en étaient émus, que le berger Rostaud avait mis le nez à la fenêtre de l'étable, et que le jeune baron avait dû se réfugier chez Modeste. Ce qui ne serait jamais peut-être arrivé sans cette circonstance.

Ah ! si Guillaume avait pu se douter qu'il était en quelque sorte la cause de tout ce qui arrivait !

Quant à Modeste, son état n'était plus un mystère, et les sœurs rumeurs, les insultes plus ou moins directes de recommencer; car, pour les habitants de Chambly, le fait brutal était que Christian avait disparu, mais nul ne savait dans quelles conditions de retour.

La pauvre enfant n'osait plus se montrer. Un jour, à la messe, quelques villageois à côté desquelles elle avait pris place s'étaient, d'un commun accord, retirés à distance.

Un soir, des jeunes gens en goguette avaient imaginé de lui donner un charivari, Claude était sorti, un gourdin à la main, mais il n'avait plus trouvé que des lâches qui prenaient la fuite.

Des fillettes, d'anciennes amies, peut-être moins chastes qu'elle, s'étaient cotisées pour acheter, à une foire, un baby dans son berceau, et le lui avaient charitablement envoyé.

Ce n'était pas vivre. Claude n'avait plus de courage à rien; il voyait Modeste décliner de jour en jour; il passait de longues heures à l'encourager, à essayer de la distraire, sans en arracher l'ombre d'un sourire.

Marguerite priait.

Gervaise était venue habiter la ferme pour être plus à portée de donner ses soins et suppléer la mère désoignée.

Guillaume aussi se multipliait; la classe finie, il accourait à la ferme, dont, à défaut du maître, il surveillait les travaux. Christian écrivait régulièrement toutes les

semaines. Il était dans les spahis, à Oran. Grâce aux lettres que le recommandant, après huit jours de stage, il était passé brigadier; on l'employait aux écritures au bureau arabe. Le colonel l'ayant un jour retenu à dîner, cette distinction lui avait valu la sympathie, presque le respect de tout le monde.

Bref, sans le souvenir incessant de Modeste, sans le remords de sa faute, sans son impatience de la réparer, il n'aurait pas été trop malheureux.

La jeunesse de Francine avait fini par avoir raison du mal extérieur, sinon du chagrin latent. Un beau jour elle était revenue à la ferme; mais les deux jeunes filles s'étaient mutuellement accueillies par un cri de surprise, tant, après une séparation de quelques semaines, elles se trouvaient cruellement changées !

Toutefois, l'une revenait de la maladie, et l'autre y allait.

Une circonstance vint encore aviver les souffrances et l'humiliation de Modeste. Arlette, la fille aînée de Gervaise, se mariait; elle épousait l'amoureux patient dont nous n'avons entendu raconter la discrète poursuite, un jour que, assises toutes deux sur le gazon de l'enclos, elles ourlaient des rideaux destinés à la maison d'école, et que le pauvre Mouton happait en se jouant.

Prévoyant le mal que cela ferait à la chère Modeste, la brave Gervaise avait voulu ajourner le mariage.

— Nous ferons les deux cérémonies à la fois, disait-elle en faisant allusion au retour de Christian.

Arlette était une bonne fille et son fiancé n'aurait pas chagriné une mouche; mais attendre près de deux ans, l'abnégation ne pouvait aller jusque-là.

On avait alors décidé que la nocce se ferait sans bruit, sans éclat, c'est-à-dire sans ces détonations d'armes à feu qui, dans les campagnes, ne manquaient jamais de signaler l'u-

nion de deux cœurs devant M. le maire.

fait leur devoir, mais nous constatons avec plaisir que, grâce à eux, c'en est fait maintenant des travaux gigantesques et des 46 millions de M. Ducros.

« Ne nous plaignons pas, dit-il, si les questions qui sont ouvertes réveillent autour de nous une certaine émotion.

« M. le préfet a-t-il prévu l'avenir dont il nous fait entrevoir la nécessité dans la dernière partie de son rapport, comme motivant, en dehors même du présent, les résolutions qu'il nous propose de prendre.

« Nous devons donc savoir gré à M. le préfet de ses préoccupations.

« Mais nous, messieurs, en délibérant sur son rapport, faisons-nous autre chose que de l'actualité la plus pratique ?

« En vérité, nous ne considérons pas le moment; c'est nous, au contraire, qui avons été choisis dans une circonstance difficile pour débrouiller la position et y remédier par les moyens qui nous paraissent les moins onéreux.

« Nous travaillons donc, tant qu'on voudra de nos services, pour payer les dettes de la ville d'abord, faire face à ses engagements immédiats, satisfaire à ses besoins les plus pressants, et nous laisserons à nos successeurs des ressources suffisantes dont ils feront, à leur tour, l'usage qu'ils trouveront le meilleur.

« Nous ne voulons donc que parler des dettes, de ce que nous appelons les engagements immédiats de la ville, ou de ses besoins les plus pressants, que ce serait obstination aveugle de se refuser à les reconnaître, ou négligence de ne pas y satisfaire, s'il est possible.

« Tel est le préambule du rapporteur, et il le fait suivre d'un calcul de notre dette qui reproduit les chiffres établis dans nos précédents articles, et d'un examen de nos ressources dont il constate l'insuffisance, soit pour amortir cette dette, soit pour faire face aux engagements à échéances prochaines.

Ces engagements sont les suivants: Dettes non consolidées. 4,000,000 f. Dettes judiciaires. 2,000,000

Théâtre des Célestins. 1,000,000 Ecole de médecine. 4,000,000 Quant aux ressources à créer, la commission, après examen, se rallie partiellement au moins, aux impôts nouveaux proposés par M. le préfet-maire.

Si elle repousse la taxe sur les huiles comme trop onéreuse pour le pauvre et l'ouvrier, elle admet la surtaxe aux vins, eaux-de-vie et alcools. Elle conclut enfin par un projet de délibération décidant que le produit de cette seconde surtaxe, établie pour quinze ans, sera employé d'abord au paiement des dettes résultant de condamnations judiciaires, comme d'acquisitions d'immeubles ou de toutes autres causes, ensuite à l'exécution des engagements pris pour la construction du théâtre des Célestins et pour l'installation de l'école de médecine; qu'une fois tous ces engagements remplis, le produit de cette seconde surtaxe se confondra avec les autres ressources de la ville, de façon que l'excédant de chaque budget soit employé aux travaux publics d'intérêt municipal, conformément aux décisions qui seront prises annuellement par l'autorité municipale.

Sur la durée de la surtaxe comme sur son maintien après l'extinction des dettes et engagements qui motivent son établissement, nous aurions de graves objections à présenter. Elles finiront mieux lors de la délibération définitive et après étude du rapport de M. Demoustier. Restons aujourd'hui sur notre satisfaction; les 46 millions sont bien morts!

LETRE DE VERSAILLES

Correspondance spéciale du Journal de Lyon.

17 juin 1874.

L'adhésion du groupe Target au vote de lundi et son attitude de plus en plus ferme sur ce terrain s'affirme à chaque moment.

M. Lefèvre-Pontalis soutenait énergiquement dans la commission constitutionnelle, les propositions du centre gauche, et M. Target arriva lui-même de la Haye pour 48 heures, déclarant que c'était sur son ordre formel que ses amis avaient mis pour lui dans l'urne un bulletin blanc.

Ces messieurs tiennent à ce qu'on rende hommage à leur bonne foi et à ce qu'il soit bien constaté que leur vote est une conséquence directe et parfaitement logique des déclarations faites par eux le 24 mai à la tribune en se séparant de M. Thiers.

Voici, en effet, comment s'exprimait à cette occasion M. Target, dans les circonstances actuelles ses paroles sont intéressantes à rappeler: « Je viens faire au nom d'un certain nombre de mes collègues, une déclaration, car il ne faut pas d'ambiguïté dans la vote. »

« Au nom de mes collègues dont les noms suivent, j'ai l'honneur de déclarer afin de bien préciser la pensée et la portée de notre vote, que, tout en nous associant à l'ordre du jour, (de M. Ernou) nous nous déclarons résolus à accepter la solution républicaine, telle qu'elle résulte de l'ensemble des lois constitutionnelles, présentées par le gouvernement (les lois Dufaure) et à mettre fin à un provisoire qui compromet les intérêts matériels du pays.

Les signataires de ce manifeste étaient MM. Target, Paul Cottin, Prévost, Baisant, Mathieu, Bodet Lefebvre, Caillaux, Eugène Tal-

Comme vous pouvez le voir par l'Officiel, la plus grande partie de ces messieurs ont voté pour les lois constitutionnelles qu'ils déclaraient alors accepter, plusieurs se sont abstenus, quelques uns ont voté contre.

Le duc d'Audiffret-Pasquier ne peut pour le moment adhérer au programme du centre gauche parce qu'il a lui-même formulé un programme différent pour servir de base au ministère que l'honorable duc était chargé de constituer. Ce programme se résume dans le septennat-impersonnel; il a été renvoyé à la commission des lois constitutionnelles sous la signature et du patronage de M. Lambert Ste-Croix. Une fois cette proposition écartée ses adhérents devront évidemment se rallier aux lois Dufaure.

Enfin il n'est pas jusque parmi les députés de la droite que ces lois pourront trouver sinon des partisans, au moins des voix ralliées par la nécessité des circonstances. Ce fait se produira au moment où l'Assemblée aura définitivement rejeté la proposition monarchique déjà virtuellement enterrée.

MM. Dahirel, Boyer et autres ont en effet déclaré maintes fois que lorsque l'impossibilité de faire autrement le monarcharhe leur serait bien démontrée, ils adhéreraient à la République d'un côté pour ne pas laisser le pays sans gouvernement, d'un autre afin d'écarter l'empire et l'orléanisme qui leur sont également antipathiques.

La commission pour l'exercice du projet de loi tendant à convertir en une surtaxe municipale l'obligation imposée aux riverains des voies publiques de Lyon de balayer le sol livré à la circulation s'est réunie hier pour la seconde fois.

Le ministère a communiqué le dossier envoyé par la préfecture du Rhône et les membres de la commission l'étudiant successivement; toutefois les pièces communiquées ne suffisent pas pour éclaircir nettement la situation.

Ainsi l'on s'est demandé quelle serait la situation des riverains dans le cas où le projet serait repoussé. Se verraient-ils comme autrefois assujettis à la nécessité de balayer le sol devant leurs immeubles sur une certaine largeur, ou bien la ville devra-t-elle continuer à s'acquitter elle-même de ce service comme elle le fait depuis quelques années?

Dans le cas où l'obligation incomberait aux riverains sur qui retombera-t-elle? Sera-ce sur le propriétaire ou sur les locataires du rez-de-chaussée?

Enfin il a été constaté que depuis que la ville est chargée de la double obligation du balayage et de l'arrosage, ses dépenses pour ce service ont été:

Table with 2 columns: Year, Amount. 1869 de..... 333,000 fr. 1870 de..... 338,000 fr. 1871 de..... 251,000 fr. 1872 de..... 350,000 fr. 1873 de..... 360,000 fr.

Or la préfecture réclame aujourd'hui une somme bien supérieure soit: 625,000 fr. sans que rien dans les pièces mises sous les yeux de la commission vienne justifier ce surcroît de charges pour les lyonnais.

En présence de ces incertitudes la commission a chargé son secrétaire de demander des éclaircissements à la préfecture du Rhône; elle entendra également M. Durangel, directeur au ministère de l'intérieur de l'administration départementale, afin de s'éclaircir sur la situation financière de la ville de Lyon.

Le Times publie la lettre suivante, qui lui est adressée par M. de Lesseps: Paris, 9 juin, 1874.

Monsieur,

L'article qui a paru dans le Times du 6 juin, sur le canal de Suez, montre votre désir d'être impartial; mais vous ne réalisez ce désir que si vous voulez bien rectifier trois erreurs matérielles qui forment la base de vos raisonnements.

Première erreur. — Vous dites: M. de Lesseps s'est efforcé de fermer le canal, et la Porte a dû intervenir pour inviter le khédive à empêcher ce fait.

Je n'ai jamais menacé de fermer le canal, j'ai déclaré que je résisterais, comme je résiste encore, à la violation du contrat en vertu duquel les capitaux français ont exécuté l'entreprise du percement de l'isthme de Suez, dont votre gouvernement avait entravé la marche tout en contestant sa nécessité.

En fait, j'ai seulement déclaré que les navires qui ne paieraient pas notre taxe légale ne passeraient pas. Il a fallu la force armée pour les faire passer contre notre droit, en violation de la manière la plus scandaleuse notre contrat et notre tarif régulièrement annoncé et appliqué depuis deux ans.

Permettez-moi de vous faire une comparaison: Dans quelques jours, je me rendrai à Londres pour répondre à une invitation de mon honorable ami sir Bartle Frere, président de la société de géographie. L'administration du chemin de fer de Douvres pourrait-elle être accusée de fermer la voie et de m'empêcher de me rendre à ma destination si je m'obstinais à ne lui payer que la moitié de son tarif?

Je ne pourrais passer que si la force armée m'aidait dans mes injustes prétentions. C'est ce qui a lieu pour le passage actuel des navires dans le canal. Veuillez me signaler une différence dans les deux situations, si vous en trouvez.

Rectification de la seconde erreur sur la légalité et l'objet de la commission internationale du tonnage: — Ni la compagnie du canal de Suez, ni le khédive d'Egypte, seuls signataires d'un contrat ratifié par le sultan, n'ont été appelés dans la commission dite internationale de tonnage. Si MM. les commissaires étrangers s'étaient constitués en juges, ils n'auraient certainement pas condamné les deux parties sans les entendre. Cette commission s'est bornée à émettre un avis pour un projet de transaction.

Lorsqu'on a voulu s'écarter du but assigné, les commissaires du gouvernement français se sont retirés ou ont fait leurs réserves, et le commissaire du gouvernement russe, baron Steiger, a hautement déclaré que l'on ne pouvait toucher aux droits de la compagnie de Suez sans l'entendre. Quant à la majorité de la commission, elle n'a certainement pas eu la pensée de convertir une proposition en un acte d'intimidation violente et de prise de possession armée. C'est la diplomatie britannique qui, seule, a pris ce rôle sans la responsabilité de la Porte.

Rectification de la troisième erreur. Il n'a jamais été question, de la part de la compagnie, pas plus du temps de lord Palmerston que plus tard, d'établir le long du canal une sorte de gendarmerie indépendante de l'autorité locale.

Nous avons, dès le début de notre entreprise, arboré le pavillon égyptien sur nos navires, sur nos ateliers, sur nos bateaux et nos

nal, ainsi qu'on le remarque en Egypte partout où ils forment des établissements industriels ou autres.

Lorsque ces erreurs seront rectifiées, nous serons bien près de nous entendre, comme le fait espérer la fin de votre article, où vous annoncez que vous ne désirez pas autre chose que l'exécution de notre contrat et ce que vous assurez nos règlements.

Veillez agréer, monsieur, les assurances de ma considération la plus distinguée. Perd. de Lesseps.

ÉCHOS DE PARTOUT

La commission de réorganisation de l'armée a définitivement adopté le chiffre de dix-huit bataillons de chasseurs à pied et voté la création de six bataillons de chasseurs de montagne.

M. l'évêque d'Orléans a été pris tout à coup, dimanche dernier, d'une indisposition douloureuse qui, heureusement, n'aura pas de suites graves, mais qui l'oblige depuis ce temps à garder le lit. C'est un accident tout à fait analogue à celui qu'il a éprouvé à Tours, il y a trois ans, en se rendant à l'Assemblée nationale.

Il n'y a point, cependant, d'inquiétude à avoir. Les douleurs ont cessé; aucune complication n'est survenue; on espère que très-prochainement Mgr Dupanloup pourra repartir à l'Assemblée et au conseil supérieur de l'instruction publique.

La société royale de géographie de Londres vient d'annoncer à la famille de Livingstone, qui n'est pas dans une bonne position de fortune, qu'indépendamment de la pension de 200 livres sterling par an qui lui a été accordée, son président, sir H. Rawlinson, a demandé qu'un capital fut voté en sa faveur par le parlement: il propose de le fixer à la somme de 3,000 livres sterling, et il y a tout lieu de croire que ce sera accepté sans objection.

Le gouvernement a déjà payé une somme de 1,000 L. à ses serviteurs, guides, etc. du grand et infortuné voyageur, pour gages et gratifications qui leur étaient dus.

A Plymouth, le docteur Jones a fait, devant les lords de l'Amirauté, l'essai de son procédé, consistant à traiter le bois de construction pour les navires avec du tungstate de soude, afin de le rendre difficilement inflammable.

Les expériences ont, en effet, établi que le feu avait une action très lente sur le bois ainsi préparé; et l'Amirauté va faire construire deux petits bâtiments absolument semblables, l'un en bois ordinaire, l'autre en bois saturé du mélange inventé par M. Jones; on y mettra le feu et on pourra ainsi juger définitivement des avantages que peut procurer le nouveau procédé.

Dans le courant de cet été, l'Islande célébrera le millième anniversaire de sa colonisation par des fêtes auxquelles le roi de Danemark assistera. Ce souverain sera escorté, dans son voyage d'Islande, par des navires de guerre danois et russes.

D'après un journal de New-York la récolte de la glace sur l'Hudson atteindra peut-être cette année le chiffre énorme de 2 millions de tonnes. Environ 300,000 tonnes ont déjà été vendues à raison de 2 dollars ou 2 dollars 50 cents la tonne; d'où l'on peut conclure que le produit de la récolte totale s'élèvera à 4 ou 5 millions de dollars.

Le transport de cette récolte sur un marché exigera une véritable flotte. En prenant comme moyenne de tonnage 300 tonnes, ce transport n'exigera pas moins de 5,000 navires.

Le Charivari pose la question suivante: Les bonapartistes seraient-ils aimables de m'éclairer sur un point qui est tout à fait obscur pour moi.

Ils ne veulent pas entendre parler de dissolution; mais ils demandent l'appel au peuple. — Si on avait de nouvelles élections, disent-ils, elles seraient républicaines.

Je n'ose affirmer le contraire. — Mais, soutiennent-ils avec emphase, si on faisait un plébiscite, tous les citoyens voteraient pour le rétablissement de l'empire.

Je ne vois pas bien comment un homme qui, s'il y avait des élections générales, voterait pour un candidat républicain, donnerait sa voix au fils de Napoléon III si on avait accours à un plébiscite pour sortir d'embaras.

Je cherche et ne trouve pas. Je promets une récompense honorée à qui m'expliquera cette charade.

L'Indépendance belge assure que le parquet avait commencé une poursuite contre M. le prince de Metternich, M. de Montebello et leurs témoins à raison de la rencontre à l'épée qui a eu lieu dernièrement, mais qu'une ordonnance de non lieu vient d'être rendue, par suite, dit-on, d'ordres supérieurs.

Quand un simple citoyen aura une affaire d'honneur, il fera bien de se procurer immédiatement un titre de prince ou de duc, afin d'éviter l'amende et la poursuite.

Conséquences des ménagements signalés ci-dessus. Un monsieur reçoit un soufflet. Il se frotte la joue qui a été fortement caressée par une main étrangère et dit à celui qui l'a frappé: — Vous avez de la chance que je ne sois pas titré, sans quoi j'aurais exigé de vous une réparation par les armes; mais comme j'ai mon terme à payer le 15, je n'ai pas envie d'être condamné à 300 francs d'amende.

Un membre du centre droit, qui incline vers l'appel au peuple, céderait contre M. Laboulaye. — Un ancien plébiscitaire! faisait-il. — Paré! Monsieur, intervint l'auteur du Prince Caniche. Moi, c'était avant Sedan; vous, c'est après.

Bon! voilà les cafés qui sont à leur tour victimes de la politique, s'écrie encore le Charivari.

La police vient d'en fermer un qui donnait asile à un groupe de bonapartistes. Les autres maîtres de cafés sont dans des trahisons horribles. Quand deux messieurs entrent pour consommer, le garçon s'approche et leur dit: — Ces messieurs n'ont pas l'intention de causer politique, n'est-ce pas? — Ou bien entretient le dialogue s'établit entre un consommateur et un garçon: LE GARÇON. — Excusez-moi, monsieur, mais avant de servir un bock à monsieur, le patron désirerait connaître les opinions politiques de monsieur, afin d'éviter la fermeture de l'établissement.

LE GARÇON (avec désespoir). — Bon, encore un nouveau prétendant!

CHRONIQUE

Enfin justice nous est faite!... La commission municipale a décidé, avant-hier soir, à une grande majorité, qu'un compte-rendu sommaire relatant les affaires traitées aux séances générales de la commission, serait envoyé régulièrement à tous les journaux de la ville.

C'est sur la proposition de M. Blanc que cette mesure tardive, mais équitable, a été prise.

Nous aurons donc à l'avenir des documents officiels sur lesquels nous pourrions discuter, sans avoir à redouter des communications relevant de erreurs plus ou moins légères provenant de défauts de renseignements.

Un certain nombre d'affaires courantes ont ensuite été traitées par la commission.

Nous mentionnerons seulement le rejet d'une demande de subvention de 4,000 francs adressée à la ville par le comité des courses d'automne (courses au trot).

Enfin, une commission spéciale, composée de cinq membres du comité des intérêts publics, de deux membres du comité des finances et de deux membres du comité du contentieux, a été nommée pour étudier la question des tramways.

Le Salut public annonce que M. Gambetta aurait accepté la mission de défendre l'accusé Baudy sur les poursuites dirigées contre lui pour arrestations illégales.

Les nouvelles pièces de 5 francs au millésime de 1874 viennent d'être mises en circulation. Elles sont gravées par Dupré et portent la marque K indiquant qu'elles sortent de l'atelier des monnaies de Bordeaux.

Elles ont sur l'une des faces le groupe de la Force, de la Justice et du Travail, et sur l'autre: Liberté, Égalité, Fraternité, et sur l'autre, la désignation de leur valeur et les mots République française au milieu d'une couronne de chêne et d'olivier. On voit toujours à l'exergue: Dieu protège la France.

Voici la solution la plus simple, la plus pratique, que l'on ait encore trouvée pour la question de la viande de boucherie.

Ce matin, au marché du quai Saint-Antoine, il était facile d'en avoir d'excellents morceaux et même des morceaux de choix à 1 fr. 40 et 1 fr. 50 le kilogramme.

Aussi fallait-il voir comme les étals étaient entourés et même assiégés.

Les fruits de la saison, les cerises notamment étaient descendus, on peut le dire, aux plus bas prix. Les cerises ne se vendaient guère que 10 centimes le kilog.

De grands préparatifs se font en ce moment pour décorer l'église de Saint-Bonaventure. Jeudi on essayait des décors en tapisserie, et une brave femme demandait à l'un des ouvriers: — Pour quelle fête fait-on donc ces préparatifs? — Pour une fête que vous ne reverrez plus.

— Vous dites ça parce que je suis âgé, répliqua la bonne femme visiblement vexée. Mais l'ouvrier qui est jeune la consola en ajoutant: — Ni moi non plus.

Il s'agit, en effet, du 6<sup>e</sup> centenaire de la mort de saint Bonaventure, dans l'ancien couvent des Cordeliers, pendant le concile général de Lyon, tenu en 1274.

De grandes fêtes seront célébrées à cette occasion. Plusieurs évêques les présideront, et le 13 juillet la paroisse de Saint-Bonaventure ira processionnellement chanter une grand messe à la primatiale, en mémoire du concile dont nous venons de rappeler la date, concile dans lequel fut proclamée la réunion de l'Eglise grecque à l'Eglise latine.

On a souvent récriminé contre les émigrants qui portaient à l'étranger les procédés de l'industrie lyonnaise, et lui suscitent bientôt de redoutables concurrences. La loi a même des moyens de réprimer cette émigration, ou plutôt de la prévenir.

Nous récriminons à notre tour, mais sans pouvoir invoquer la loi contre une autre émigration qui s'accroît d'année en année, celle de nos artistes. Ils ne passent pas à l'étranger.

L'attraction de Paris devient de plus en plus irrésistible pour eux; le succès de leurs camarades qui les ont devancés, les prix fabuleux auxquels leurs nombres d'entre eux y vendent leurs œuvres, les fascine et aux fugitifs de ces dernières années, il faudra bientôt en ajouter cinq ou six et des meilleurs qui préparent leur déménagement, sans compter ceux qui l'ont récemment effectué. C'est assurément un grand honneur que Paris nous fait d'accaparer nos compatriotes de talent.

Mais l'influence heureuse qu'ils exercent au milieu de nous, et qui a grand besoin d'être exercée, s'en trouvera amoindrie, jusqu'à ce que de nouveaux venus les aient remplacés.

Hier, dans la nuit, un peu avant deux heures du matin, l'épicerie de M. Guérin, rue de Trion, 66, était en flammes.

Un voisin, réveillé par l'odeur de la fumée et par le bruit sinistre des boîtes qui éclataient, prévint aussitôt le propriétaire du magasin, qui était endormi dans une armoire-boutique, et qui n'eût guère que le temps de faire lever sa belle-sœur et de se sauver avec elle par un jardin situé derrière la maison, après avoir enlevé certains papiers importants.

Les secours manquèrent absolument, tout d'abord. Les voisins essayèrent bien d'organiser une chaîne, mais sans succès.

Un serrurier voulut enfoncer la porte, mais n'y réussit pas. Enfin, arriva un détachement de soldats casernés à Saint-Just.

Le feu fut alors bien vite maîtrisé. A trois heures, l'incendie était absolument éteint.

Les dégâts peuvent s'évaluer à une dizaine de mille francs, couverts par une assurance. Tous les habitants du quartier ont vaillamment fait leur devoir. Pas d'accident à signaler d'ailleurs.

dation judiciaire, et M. Savoie en fut nommé liquidateur.

Or, M. Savoie est sculpteur; il n'a pas une notion exacte des affaires commerciales.

La liquidation fut donc désastreuse, elle aussi, et des marchandises furent vendues à des prix dérisoires.

Les livres furent d'ailleurs très-mal tenus, et l'expert chargé de les vérifier et constater des grattages et des surcharges.

M. Cantuel crut découvrir, dans ces faits, une escroquerie de la part de M. Savoie, et il porta plainte contre son ancien associé.

M. Fochier, qui plaide pour Cantuel et se porte partie civile, établit, en effet, que des fraudes ont été commises par Savoie, qui a enlevé des marchandises et qui a mentionné sur ses livres des prix dérisoires.

M. Pine-Desgranges, défenseur de Savoie, reconnaît qu'il y a eu des erreurs sur les livres, mais il nie que ces erreurs soient le résultat d'une fraude.

Le commerce n'a pas prospéré, soit; c'est par la faute de Savoie qu'il a péri, soit encore; mais ce n'est pas de la police correctionnelle.

M. Fochier réplique qu'il ne s'agit pas de deux associés, mais d'un mandataire chargé d'une liquidation et d'un mandant et que, par conséquent, le mandat n'étant pas réciproque, Savoie tombe sous le coup de l'art. 408 du Code pénal, qui condamne à la prison et à l'amende quiconque aura détourné ou dissipé, au préjudice du propriétaire, des effets, deniers, etc., qui ne lui auraient été remis qu'à titre de mandat.

Le tribunal adopte ce système, mais en égard aux bons antécédents de Savoie, et considérant que la mauvaise foi de l'accusé n'est pas évidente, le condamne seulement à 100 fr. d'amende et à 50 fr. de dommages-intérêts envers la partie civile, sans préjudice des sommes que la partie civile pourra répéter devant la juridiction compétente.

M. L..., un ancien lieutenant, aujourd'hui en retraite, comparait hier en police correctionnelle pour les faits que voici.

Il se trouvait, le 17 mai dernier, au théâtre des Variétés.

Les artistes jouaient en société Canaille et C<sup>e</sup>, un assez méchant drame, d'ailleurs.

Après le troisième acte, M. L... qui en avait assez, sortit du théâtre.

Il rencontra un cuirassier sur le seuil de la porte, et comme ce cuirassier semblait avoir envie d'entrer au spectacle, il lui offrit sa contre-marque qui fut aussitôt acceptée.

Passé un jeune sergent-major en tenue, qui ne se rend pas un compte très-exact peut-être de ce qui se passe, et s'imagina en tous cas qu'il est question d'argent entre M. L... et le cuirassier, et qui ordonna au cuirassier de se séparer immédiatement de M. L...

Le cuirassier obéit.

Mais M. L... trouve le procédé un peu vil. De fait, qu'y avait-il de mal à donner une contre-marque à un cuirassier? C'est la question que pose au tribunal M<sup>e</sup> Genton, le défenseur de M. L... Qui est-ce qui n'a pas plus ou moins donné une contre-marque à un cuirassier? M<sup>e</sup> Genton lui-même se souvient très-bien qu'il n'y a pas longtemps encore, il a donné la sienne à un dragon, sans pour cela avoir eu l'intention de déshonorer l'armée française.

M. L... se rebiffe et excipe de sa qualité d'ancien lieutenant. Des mois sont échangés. La foule s'amute, etc...; un coup de poing est donné... par qui? On l'ignore.

Mais ce que l'on sait bien, c'est qu'il est reçu par le sergent-major qui a le bon esprit d'ailleurs, de ne pas envenimer cette scène regrettable, et qui se contente d'appeler un gardien de la paix, et de faire dresser une convention à M. L..., auteur présumé de la voie de fait.

L'incident était donc très-simple, comme on le voit; aussi le tribunal, vu les bons antécédents de M. L..., s'est contenté de lui infliger une amende de 25 francs.

Avez-vous la migraine, des vins troubles, adressez-vous au franc-comtois Félicien Bernard.

Il possède une racine merveilleuse qui dissipe l'usage et clarifie les artères.

Quand sa médecine ne va pas, Bernard place des vins ou des sifflets de Saint-Claude; mais il n'en place guère, car les fournisseurs ne font affaire avec lui qu'au comptant.

Ses pratiques médicales sont plus que risquées; c'est à-dire parfois mortelles. Cependant il a exercé dans maintes localités du département de l'Ain, notamment dans une commune où l'on fut enchanté de l'honneur qu'il lui faisait de venir s'y établir.

Cet enchantement fut de très courte durée, car, là comme ailleurs, Bernard ne payait pas ce qu'il consommait, et prenait la fuite ou prétendait que les services rendus par lui compensaient ses dettes. En résumé, il n'a ni papiers ni cité authentiques.

Des douaniers l'ont arrêté à l'entrée d'un chemin de traverse, et il a été condamné à Nantua à six mois de prison, vu ses déplorables antécédents.

Bernard a voulu être amené devant la cour de Lyon, et là, en homme expert mais maladroit, il se perd en arguties imperturbablement débitées comme la chose la plus naturelle du monde, sans établir sa solvabilité.

La cour de Lyon a rejeté son appel.

flancs du bateau sont très-resserrés et qu'ils ne peuvent contenir qu'une très-faible quantité de marchandises. La nouvelle compagnie de transport a substitué à ce dernier genre de bateau, un système de roues hélicoïdales placées à l'arrière. Ces roues sont à grand diamètre et partiellement immergées, elles lisseront parfaitement la force motrice que soit le chargement du bateau. Ce genre de propulseur a permis de donner au navire une largeur plus en rapport avec la longueur et d'obtenir ainsi des porteurs qui, avec une vitesse propre de 21 kilomètres à l'heure, recevront à leur bord 900 tonnes de marchandises en bonnes eaux et environ 600 tonnes en moyenne annuelle.

Enfin la manœuvre sera exceptionnellement favorisée par ces roues hélicoïdales, car en les actionnant par des machines indépendantes, on rendra à volonté leur vitesse différente ou égale et on possèdera ainsi un rapide moyen de faire pivoter le bateau, avantage très-précieux sur un fleuve sinueux et rapide.

Les machines sont perfectionnées de manière à ne consommer, par cheval, que la moitié du combustible des anciens appareils.

Dès que les essais seront finis, la Compagnie va faire construire neuf autres bateaux sur le même modèle de celui qui entre aujourd'hui dans le Rhône. Pour la première fois, un service quotidien sera établi entre Saint-Louis-du-Rhône et Lyon.

Le service de transport par le fleuve ne sera plus obligé, par suite de l'ouverture du canal Saint-Louis, ou de s'arrêter à Arles, ou de transborder sur des chalands la marchandise pour Marseille.

Ainsi va revivre une industrie si importante pour le pays et négligée depuis trop longtemps.

DRÔME. — M. le général de Lamorte-Charlins de Francoire, grand officier de la Légion d'honneur, vient de mourir à l'âge de 69 ans, dans son château de Saint-Marcel, près Valence (Drôme).

Après avoir servi en Afrique, il avait été tour à tour chef du cabinet du maréchal Randon, premier aide général au ministère de l'Algérie, directeur de camp du prince Napoléon. Il était auprès de la princesse Clotilde le 4 et le 5 septembre 1870, et l'avait escortée jusqu'à la frontière.

L'VAR. — Un incendie assez violent a éclaté à l'hôtel de Saint-Mandrier, à Toulon. Grâce à l'incombustibilité absolue de l'édifice qui est volé, les dégâts ont été localisés.

Les compositions pour l'admission à l'École navale, en 1874, se feront dans les centres d'examen, les 1<sup>er</sup> et 2 juillet.

Les examens oraux auront lieu aux époques suivantes, dans les villes ci-après: Paris, 3 juillet. — Dieppe, 11 juillet. — Cherbourg, 14 juillet. — Brest, 21 juillet. — Lorient, 3 août. — Rochefort, 11 août. — Toulon, 17 août. — Montpellier, 30 août. — Toulon, 22 août. — Dijon, 30 août.

Les candidats ne seront admis à subir les épreuves orales du concours qu'après avoir été soumis à la visite d'un médecin principal de la marine, qui devancera les examinateurs.

SOCIÉTÉ DES COURSES DE LY



FAITS DIVERS

Dans la nuit du 10 au 11 juin, vers une heure, un sieur R..., cultivateur du village des Bouchérons (Creuse), se trouvait aux champs et faisait paquer ses bestiaux...

au lieu de l'ut elle donne l'ut dièze et elle a des sons étranges; bref, on a résolu de la refondre pour la cinquième fois.

On mande de Vienne (Autriche), le 16 juin: « C'est à peine si l'on a cessé de parler du treizième double suicide accompli depuis le jour de l'an, et voilà que nous apprenons la nouvelle d'un triple suicide commis dans des circonstances dramatiques.

« Une dame d'un certain âge, accompagnée de deux jeunes et belles demoiselles, mises avec un grande élégance, est descendue dans un des grands hôtels de l'arrondissement de Mariahilf. A peine étaient-elles entrées dans leurs chambres qu'on a entendu trois détonations successives.

« On ignore encore les noms de ces dames, qu'on croit être des personnes de qualité. »

CONDITIONS PUBLIQUES DES SOIES

Table with columns: LYON, 18 juin. NOMBRE, SORTES, FRANCE, ESPAGNE, ITALIE, BRÉSIL, ÉTATS UNIS, CHINE, JAPON, POIDS.

SAINT-ETIENNE, 18 juin

Table with columns: ROME, SORTES, FRANCE, ESPAGNE, ITALIE, BRÉSIL, ÉTATS UNIS, CHINE, JAPON, POIDS.

BALLOTS PRÉSÉS

Table with columns: NOMBRE, SORTES, FRANCE, ESPAGNE, ITALIE, BRÉSIL, ÉTATS UNIS, CHINE, JAPON, POIDS.

AVIGNON, 18 juin.

Table with columns: NOMBRE, SORTES, FRANCE, ESPAGNE, ITALIE, BRÉSIL, ÉTATS UNIS, CHINE, JAPON, POIDS.

BALLOTS PESÉS

Table with columns: NOMBRE, SORTES, FRANCE, ESPAGNE, ITALIE, BRÉSIL, ÉTATS UNIS, CHINE, JAPON, POIDS.

VALENCE, 18 juin.

Table with columns: NOMBRE, SORTES, FRANCE, ESPAGNE, ITALIE, BRÉSIL, ÉTATS UNIS, CHINE, JAPON, POIDS.

OPÉRATIONS DE DÉCREUSAGE

Table with columns: NOMBRE, SORTES, FRANCE, ESPAGNE, ITALIE, BRÉSIL, ÉTATS UNIS, CHINE, JAPON, POIDS.

AUBENAS, 18 juin.

Table with columns: NOMBRE, SORTES, FRANCE, ESPAGNE, ITALIE, BRÉSIL, ÉTATS UNIS, CHINE, JAPON, POIDS.

OPÉRATIONS DE DÉCREUSAGE

Table with columns: NOMBRE, SORTES, FRANCE, ESPAGNE, ITALIE, BRÉSIL, ÉTATS UNIS, CHINE, JAPON, POIDS.

CONCERTS BELLECOUR

Vendredi 19 juin, à 8 heures 1/2 du soir. PREMIÈRE PARTIE. Le Brasseur de Preston, ouverture... Adam. Johannsbach, Mazurka... Métra.

DEUXIÈME PARTIE. Czar et Charpentier, ouverture... Lortzing. La Fée des roseaux... P. Granger. Le Trovatore, fantaisie... Verdi.

Schiller, de Marsch... Meyerbeer. Orchestre, de 60 musiciens... M. E. Magin, chef.

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES

Table with columns: THERMOMÈTRE, PRESSION, ÉTAT, VENT.

Hauteur du Rhône au-dessus de l'étiage... 0.00. Hauteur de la Saône au-dessus de l'étiage... 0.00.

SITUATION GÉNÉRALE. En France le baromètre oscille toujours sur la moyenne et le maximum de pression se maintient sur l'Angleterre.

Groningue, Brest, vent assez fort N-E et S-E, ciel couvert, mer un peu agitée.

Valencia, Bayonne, vent modéré N-E et S-E, ciel couvert, gros temps sur le golfe de Gascogne.

Livourne, Naples, Perpignan, vent E modéré, ciel nuageux, mer houleuse.

Paris: température hier 6 h. matin + 14° 8/10, à midi + 24° 10/10, baromètre, 0,762.

ORLÉANS A CHALONS

Souscription publique à 43,670 titres d'annuités d'État, pour la subvention du réseau d'Orléans à Chalons.

RENTE ITALIENNE

5 0/0. Paiement immédiat du coupon de juillet, en espèces, moyennant 1 % de commission.

LIQUIDATION

Lampes et suspensions, flambeaux, candélabres, bougeoirs, objets de fantaisie, garde-cendres, chénets, pelles et pinces.

GUÉRISON et amélioration de la vue

sans opération ni remède, par l'emploi des verres de M. Meyer, oculiste de Paris.

DOCTEUR MOURGUE

dentiste. 15, RUE DE LYON, 15.

DIGESTIONS DIFFICILES

Nous recommandons à nos lecteurs l'usage des EAUX VIVARAISES 1.3.5.7.9. Ces eaux de Vals, très-gazeuses excitent l'appétit et facilitent la digestion.

CHEMINS DE FER ROMAINS

PAIEMENT IMMÉDIAT des Coupons ÉCHUS sur présentation des titres.

BANQUE DE PRÊTS

100, rue de l'Hôtel-de-Ville, 100. Achat à réméré et renouvellement des reconnaissances du Mont-de-Piété.

PAIEMENT DE COUPONS avec commission de 1 fr. 0/0. Tout bordereau à partir de 50 fr. ne paiera pas le timbre.

AVANCES sur titres cotés ou non cotés. Encaissement sans avances sur les pensions de retraite.

PAIEMENT des obligations et primes sorties aux tirages, versements et régularisation de titres.

A VENDRE

50 BEAUX TABLEAUX ANCIENS. Exposés jusqu'au 25 courant, hôtel du Commerce, rue Gentil.

ANNONCES LÉGALES, JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

Etude de Me TERME, avoué, à Lyon, rue Dubois, 19.

VENTE par la voie de la licitation judiciaire, avec le concours d'étrangers, en l'audience des criées du tribunal civil de Lyon, en deux lots:

1° D'UN TERRAIN avec deux petites constructions, titres de la Croix-Rousse, à l'angle de la rue d'Enfer et du passage Bergson-Sibille.

2° D'UNE MAISON située à Lyon, quartier de la Croix-Rousse, rue d'Enfer, n. 12.

Mise à prix: 1.000 fr. Adjudication au samedi vingt-sept juin, huit heures, au Palais National, à midi.

Nota. — Pour renseignements, s'adresser à Me Terme, avoué à Lyon, rue Dubois, 19.

Etude de Me BEAUJOLIN, huissier à Lyon, rue Saint-Pierre, 41.

VENTE JUDICIAIRE Le lundi vingt-deux juin mil huit cent soixante-quatre, à dix heures du matin, dans les lieux mêmes où ils se trouvent, rue des Gloriettes, n° 7, à Lyon, il sera procédé à la vente aux enchères et au comptant d'objets mobiliers saisis, tels que: deux mètres en bon état, avec tous leurs accessoires, un rouet, deux tables, commode, etc.

LE BUREAU DE LA SOCIÉTÉ DU FACTAGE LYONNAIS qui était rue Puits-Gaillet, est transféré RUE STE-CATHERINE, 15

A VENDRE

ROUTE DE SAINT-CYR (PRÈS LYON) UNE BELLE PROPRIÉTÉ

de la superficie approximative de 14 hectares, comprenant une grande maison d'habitation bourgeoisement meublée. Entrée en jouissance immédiate.

S'adresser à Me Louis COSTE, notaire à Lyon, rue Neuve, n° 7.

Assistance Mutuelle Lyonnaise

AVIS A partir du mardi 23 juin les bureaux de l'Assistance Mutuelle Lyonnaise seront transférés rue Ferrandière, 27, et ouverts de 2 à 4 heures, tous les jours non fériés.

Les personnes qui ont besoin d'employés sont priées de s'adresser à la Société.

LIBRAIRIE HACHETTE ET C<sup>e</sup>

DICTIONNAIRE DE LA LANGUE FRANÇAISE PAR E. LITTRÉ, DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE

L'ouvrage complet formera 110 livraisons. Il paraît un fascicule le samedi de chaque semaine, depuis le 15 février 1873.

LE CHARBON

ORGANE SPÉCIAL DES CONSOMMATEURS donne le prix des charbons de tous les bassins houillers de France, Angleterre, Belgique, Allemagne, ainsi que des renseignements sur tous les charbonnages.

Abonnements. — France, 20 fr.; Etranger, 25 fr. S'adresser à l'Administration du journal, 3, rue de Provence, à Paris.

A CÉDER

pour cause de santé une fabrique de liqueurs et spécialité de liqueurs de la langue allemande, désireux de trouver un employé relatif à sa profession, dans un pensionnat, ou dans une maison particulière à Lyon ou à l'étranger, comme précepteur; sa femme connaît un peu la couture. Très-bonnes références. — S'adresser franco au bureau du Journal, initiales A. B. 12.

AVIS

un homme de 29 ans, marié, sans enfant, comptant plusieurs années d'enseignement à Lyon, ayant son diplôme et connaissant les premiers éléments de la langue allemande, désireux de trouver un emploi relatif à sa profession, dans un pensionnat, ou dans une maison particulière à Lyon ou à l'étranger, comme précepteur; sa femme connaît un peu la couture. Très-bonnes références. — S'adresser franco au bureau du Journal, initiales A. B. 12.

A HEYRIEUX (Isère), à 23 kilomètres de Grenoble

Le Heyrieux, desservi par le chemin de fer de Grenoble et par un service de voitures, maison à vendre, située au Bourg-d'en-Haut, au centre de la commune. Prix très-avantageux et facilités de paiement.

S'adresser, pour traiter, à M. Berger, bijoutier-joaillier, grande rue de la Croix-Rousse, 29, ou à M. Borguez, mercier, grande rue de la Guillotière, 2.

UN JEUNE HOMME

de 30 ans, connaissant la comptabilité et la soierie, désire trouver un emploi soit comme comptable-caissier ou employé-voyageur. Il fournira les meilleures références et un cautionnement.

S'adresser au bureau du journal.

TARNAVASSI brocheur, rue Ferrandière, 6

UNE DAME

agée, ayant un grand appartement, désire trouver un ou deux pensionnaires. S'adresser au bureau du journal.

FILTRES PORTATIFS

pour tous liquides. FONTAINES-FILTRES 4, rue Bat-d'Argent, LYON.

A CÉDER

au 1<sup>er</sup> juillet prochain le bureau de Tabac, situé à Lyon, quai Saint-Vincent, du produit annuel d'environ 2,500 fr., susceptible de grande augmentation.

S'adresser à M. Laromiguière, titulaire, ou à M. Hugues Aubrepic, juge de paix, son fondé de pouvoirs, à Decazville.

MALADIES DE L'ESTOMAC

ET DES INTESTINS. Poudres et Pastilles hygiéniques, digestives et fortifiantes de Borviant.

Moyens sûrs de combattre les maux de digestion et leurs conséquences; les aigreurs, gastrites, gastralgies, dyspepsies, constipations, engorgements du foie; irritations du système nerveux, le mal de mer et, en temps d'épidémie, la cholérite et la choléra.

Dépôt général: pharm. BORVIENT, rue Pailleron, 1, Lyon; à Paris, Pharmacie centrale, rue de Jouy, 7, et dans toutes les pharm. de France et de l'étranger.

La boîte: 2 fr. — Envoi franco contre 2 fr. 25 en timbre-poste.

Alsace-Lorraine

Agence de publicité L. Perret, successeur de A. Jourdain.

MULHOUSE. Ventes et achats de terrains, immeubles, fonds de commerce, etc., etc. Insertions dans tous les Journaux.

GUÉRISON RADICALE

et en quelques heures des maladies récentes ou anciennes par les Capsules Suédoises.

Traitement facile à suivre en secret, même en voyage. — Exécution d'un effet assuré dans les cas chroniques qui auraient résisté à tout autre remède.

S'adr. à Lyon, à la pharmacie de Ph. QUÉRET, rue de la Préfecture, 5.

M<sup>re</sup> CHRÉTIEN

DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE DE PARIS, traite les maladies des femmes par une méthode toute spéciale. A la suite de longues et incessantes recherches scientifiques, elle est arrivée à traiter avec grand succès la STÉRILITÉ et ses diverses affections.

M<sup>re</sup> Christiane compte quinze années de succès qui dépassent toutes les prévisions, et assurent à son traitement une immense supériorité sur toutes les méthodes connues jusqu'à ce jour. — Analyse des urines. — Consultations tous les jours de midi à quatre heures.

9, rue Bourbon, au 1<sup>er</sup>, Lyon.

AVIS

Les personnes qui ont besoin de monnaie en billon peuvent s'adresser au bureau du Journal de Lyon, de 10 heures du matin à 3 heures du soir.

LE RECONSTITUANT

ou Elixir Stomachique Amer. Cet élixir occupe le premier rang parmi les produits toniques les plus assimilables: il guérit les affections de poitrine, oppression, maux d'estomac, de cœur, migraines, névralgies, aigreurs, gastrites, dyspepsies, écoulements, maladies de langue, névroses, coliques, diarrhées, dysenteries, vomissements, etc.

Prix: 4 fr. et 2 fr. 50 c. avec prospectus. PHARMACIE BARRAJA, cours Lafayette, 115, à Lyon.

PLUS DE CHEVEUX BLANCS

TEINTURE PAR EXCELLENCE De DIQUEMARE aîné, de Rouen. Pour tendre à la minute, en toutes nuances, les cheveux et la barbe sans danger pour la peau et sans aucun odor. — Cette teinture est supérieure à toutes celles employées jusqu'à ce jour.

Se trouve à Lyon: chez Kock, parfumeur, rue de Lyon; Briand, coiffeur, rue de l'Hôtel-de-Ville, 47. — à Paris: chez Coiffier, place des Terreaux, en gros; Coiffier, rue Centrale. — V<sup>e</sup> Tiel, rue de Lyon, vente en détail. — Brian, rue Bat-d'Argent, 3, et chez tous les principaux coiffeurs et parfumeurs. — PRIX: 6, 12 et 15 FRANCS.

BOURSE DE PARIS — Jeudi 18 Juin (de midi à 3 h. 1/2)

Table of stock market data for Paris, including RENTES ET ACTIONS, OBLIGATIONS, and various financial instruments.

BOURSE DE LYON — Vendredi 19 Juin (de 11 heures à midi 1/2)

Table of stock market data for Lyon, including RENTES ET ACTIONS, OBLIGATIONS, and various financial instruments.

BULLETIN FINANCIER

Table of financial news and market updates, including prices for various securities and bonds.